

BOURSE DE COMPAGNONNAGE
DOSSIER DE CANDIDATURE



**MUSIQUES TRADITIONNELLES
ET DU MONDE**

DOSSIER À RETOURNER AVANT LE 14 OCTOBRE

par mail uniquement à :

nathalie.dechandon@famdt.com

UN DOSSIER INCOMPLET NE POURRA PAS ÊTRE INSTRUIT.

2022 | 2023

Pour toute question, vous pouvez envoyer un mail à nathalie.dechandon@famdt.com,
ou appeler au 02 85 52 67 04.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Préambule :

Ce dispositif consiste en une transmission entre un·e artiste reconnu·e du secteur des musiques traditionnelles ou du monde et un·e musicien·ne professionnel·le, dans une relation interpersonnelle hors du cadre habituel du stage ou de la formation initiale. L'échange porte autant sur un domaine musical spécifique que sur la culture du secteur abordé. Au cours de ce travail, une attention particulière est portée à l'approche artistique propre au musicien·ne formateur·rice choisi·e.

Un tel projet de formation est avant tout une démarche personnelle, c'est pourquoi la personne désireuse d'en bénéficier choisit elle-même le formateur·rice avec qui elle souhaite travailler, et élabore les contenus pédagogiques avec lui ou elle. La FAMDT peut évidemment aider le demandeur ou la demandeuse à remplir le dossier de candidature (définition du projet, mise en relation du demandeur·euse et du formateur·rice...). Le choix du lieu de la formation sera laissé à l'appréciation du formateur·rice en accord avec le boursier·ère.

Le boursier ou la boursière :

Cette formation s'adresse à tou·te·s les musicien·ne·s, chanteurs, chanteuses sans distinction d'âge, de zone géographique et d'instrument pratiqué.

Ils ou elles devront être issu·e·s du milieu des

musiques traditionnelles ou des musiques du monde.

Le boursier·ère devra pouvoir témoigner de son activité professionnelle soit parce qu'il ou elle bénéficie du régime d'intermittent du spectacle, soit parce qu'il ou elle cherche à se former dans son secteur. Plus généralement, on considérera comme musicien·ne professionnel·le celui ou celle qui tire l'essentiel de ses revenus de son activité artistique depuis au moins deux années.

Le formateur ou la formatrice :

Le formateur ou la formatrice devra être issu·e du milieu des musiques traditionnelles ou des musiques du monde et reconnu·e pour sa pratique artistique et sa compétence pédagogique.

Sur le projet

L'appréciation des candidatures sera basée en premier lieu sur :

- La cohérence entre la formation souhaitée et son projet artistique ;
- La capacité de développement de l'artiste-interprète suite à cette formation ;
- La motivation ;
- En complément des questions relatives à la technique instrumentale ou vocale, la formation devra aborder les aspects artistiques et stylistiques propres à ces pratiques.

PIÈCES À JOINDRE EN UN SEUL PDF

- ① Le présent document dûment rempli et signé ;
- ② Une lettre de motivation du candidat·e présentant les objectifs artistiques et pédagogiques du projet en le replaçant dans le parcours artistique du demandeur ;
- ③ La biographie du candidat·e avec ses références artistiques ;
- ④ La biographie du formateur·rice avec ses références artistiques ;
- ⑤ Un document sonore (audio ou vidéo de bonne qualité) du candidat·e et du formateur·rice ;
- ⑥ Une lettre du formateur·rice acceptant le projet de compagnonnage ;
- ⑦ Un projet pédagogique cosigné par le boursier·ère et le formateur·rice.

À noter

Nous écarterons les candidatures lorsqu'un lien de proximité est avéré entre candidat·e·s boursier·ère·s et formateur·rice·s (famille, collègue et entourage).

Les bourses de compagnonnage ne représentent en aucun cas une formation initiale à un instrument ou au chant. Elles ne sont ni destinées à financer un projet de création ou l'enregistrement de disque.

INFORMATIONS BOURSIER·ÈRE

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

CP

VILLE

TÉL.

EMAIL

DATE DE NAISSANCE

STATUT ET ACTIVITÉ(S) PROFESSIONNELLE(S) INSTRUMENT(S) PRATIQUÉ(S)

INFORMATIONS FORMATEUR·RICE

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

CP

VILLE

TÉL.

EMAIL

DATE DE NAISSANCE

INSTRUMENT(S) OU RÉPERTOIRE(S) SUR LE(S)QUEL(S) PORTE LA DEMANDE

PLANNING

Périodes prévues pour la formation : février à novembre 2023, réparties généralement sur 10 journées de 2, 3 ou 4 sessions, sur une période de 2 à 6 mois, se terminant au plus tard le 30 novembre.

Du : _____ Au : _____

Du : _____ Au : _____

Du : _____ Au : _____

Lieu où se déroulera la formation :

Un bilan écrit sera demandé à la fin de la formation (ressentis, remarques, bilan et perspectives).

CONDITIONS FINANCIÈRES

Précisions sur le budget

Le formateur·rice est rémunéré à hauteur de 240 euros brut par jour de travail (60 H) soit 10 journées de 6h à répartir entre janvier et mi-juillet 2023.

Le formateur·rice est rémunéré au régime général et salarié·e par la FAMDT. La subvention de l'ADAMI est versée à la FAMDT et correspond au montant du salaire du formateur·rice. Si toutefois le formateur·rice est d'origine étrangère et n'habite pas en France, il/elle doit impérativement produire une facture issue d'une institution ou association immatriculée dans le pays où il/elle réside.

Les frais du stagiaire et du formateur·trice (transports, repas, hébergements) sont à la charge du boursier·ère (autofinancement, partenariat avec une structure, fonds de formation...).

Nous, soussignés, certifions les renseignements ci-dessus exacts et avoir pris connaissance des conditions 2022-2023 des bourses de compagnonnage en musiques traditionnelles et musiques du monde.

FAIT À

LE

LE/LA BOURSIER·ÈRE

LE/LA FORMATEUR·TRICE

DOSSIER À RETOURNER AVANT LE 14 OCTOBRE
par mail uniquement à : nathalie.dechandon@famdt.com

Pour toute question, vous pouvez envoyer un mail à nathalie.dechandon@famdt.com,
ou appeler au 02 85 52 67 04.